

ARRETÉ :

AR_003TER_2024

Portant occupation du domaine public communal en vue d'exercer son commerce

Le Maire :

Arrêté temporaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

VU la demande en date du 18 novembre 2023, par laquelle Monsieur HARDIT Laurent sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce.

ARRETE :

Article 1 : M. HARDIT Laurent est autorisé à occuper la partie de la place située entre le poids public et le transformateur, en vue d'exercer son commerce de fabrication et vente de pizzas à emporter et à consommer sur place.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2024.

Elle est personnelle, incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 31 décembre 2024.

Article 3 : Le permissionnaire s'acquittera des redevances fixées annuellement par le Conseil Municipal soit les mois de **Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre 50 € par mois, Juillet et Août 150 € par mois** soit un total annuel de 800 €.

Leur non-paiement entraînera de plein droit le retrait de l'autorisation.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, **la commune de VEBRON** fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vébron est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera transmis à Monsieur HARDIT Laurent

Le 20/03/2024

Pour extrait certifié conforme



Alain ARGILIER
Maire de VEBRON

Préfecture

Date de reception de l'AR: 20/03/2024
048-214801938-AR_003TER_2024-AR